



COMMISSION TECHNIQUE PERMANENTE

CIRCULAIRE DE SECURITE N° 93

Référence : MH/CR/2001/

Date : 4 Octobre 2001

OBJET : Modification de sac-harnais par la Société Parachute Shop

Matériel concerné : Sac-harnais VECTRA équipé d'un rabat de secours supérieur engagé dans celui du bas et d'une fenêtre transparente, fabriqué à partir de décembre 1996 - Toutes tailles de sac.

TEXTE : La non ouverture d'un conteneur secours VECTRA, après déclenchement du CYPRES, avait conduit la FFP à suspendre l'utilisation de ces matériels dans tous les cas où l'emport d'un déclencheur de sécurité est obligatoire (fiche d'information matériel n° 5 du 22 mai 2001 et extension de cette fiche du 21 juin 2001).

La Société Parachute Shop nous informe que ce matériel donne satisfaction après les modifications suivantes :

- Remplacer le rabat transparent par un rabat de **forme arrondie** et confectionné avec un **nouveau matériau** plus souple
- Placer le sectionneur (cutter) du CYPRES sous le rabat n° 3 (premier rabat au-dessus de l'extracteur)
- Utiliser un extracteur RAPID 2 puissant (identifiable par un ressort de couleur noire). Les extracteurs RAPID 2 avec un ressort de couleur métallique, trop faibles, doivent être réformés.

Instruction : Prendre contact avec la Société Parachute Shop pour remise à hauteur des matériels concernés, que ces derniers soient équipés ou non d'un déclencheur CYPRES. La Société Parachute Shop prend ces travaux à sa charge.

DATE D'APPLICATION : Dès réception
Les matériels non modifiés, équipés d'un Cyprès, demeurent interdits d'emploi quand l'emport d'un déclencheur de sécurité est obligatoire.

DIFFUSION :

- Président F.F.P. - D.T.N. - Directeurs Techniques - Plieurs Réparateurs - Etats Majors de :
l'Armée de Terre - l'Armée de l'Air - de la Marine - Membres de la C.T.P. - C.A.P. - E.T.A.M.A.T
Montauban - Direction des Sports - S.F.A.C.T.
Paramag - Drop Zone - Parachute Shop - Airtec